

Tout

J'aime

1,2k

Suivre @ClubicPro

5 937 abonnés



INFOS

CLUBIC PRO

TÉLÉCHARGER

COMPARATEUR DE PRIX

VIDÉOS

ASTUCES

FORUM

BONS PLANS

Clubic &gt; Actualités informatique &gt; Clubic Pro &gt; Loi internet &gt; Le téléchargement illégal

## Téléchargement illégal : les majors réclament 1 million d'euros à l'administrateur de Ledivx.com

Partager cette actu

Twitter

12

J'aime

7

2

Publiée par Audrey Oeillet le Jeudi 8 Septembre 2011

Hier avait lieu la comparution devant le tribunal correctionnel d'Angoulême de Kevin, 21 ans, ancien administrateur du site Ledivx.com. Ce dernier est poursuivi par les principales majors d'Hollywood, qui lui réclament près d'un million d'euros de dommages et intérêts.

Fondé il y a 5 ans, en 2006 - Kevin n'avait alors que 16 ans - le site Ledivx a référencé jusqu'à 1587 fichiers illégaux, explique le quotidien *Sud Ouest*. Le webmaster, résidant à Cognac, père d'un enfant d'un an et demi et actuellement sans emploi, s'est attiré les foudres des sociétés de production d'Hollywood, parmi lesquelles Paramount, la Fox, Warner ou encore Disney : ces dernières sont représentées dans l'affaire par l'avocat parisien Me Pascal Gérinier. Lors de l'audience qui a eu lieu hier à Angoulême, l'avocat a réclamé 978 000 euros de dommages et intérêts, auxquels s'ajoute une peine de deux mois d'emprisonnement avec sursis requise par le procureur de la République.



Face à la cour, le jeune homme a expliqué qu'il s'agissait pour lui d'un « amusement » face à une pratique « à la mode ». Il a tout de même admis que les recettes publicitaires du site, qu'il a engrangées durant 5 ans, atteignaient « 800 euros les derniers mois », soit avant sa fermeture en novembre 2010.

### Pas d'hébergement de fichiers

Pour le représentant des majors, la somme demandée est « très substantielle » car ce dernier estime le préjudice global à 52 millions d'euros. Mais pour Me Anne-Sophie Arbellot de Rouffignac, l'avocate de Kevin, « Il n'y a aucun justificatif, rien du tout. Le préjudice n'est pas prouvé ». La juriste se base sur le fait que le site se contentait de référencer des liens vers des fichiers disponibles sur eMule, et n'hébergeait, de fait, aucun fichier : impossible de savoir combien de téléchargements ont eu lieu par l'intermédiaire du site.

On notera également que le webmaster est également poursuivi pour diffusion de messages pornographiques, car bon nombre des publicités présentes sur le site étaient de cette nature, et étaient visibles par des internautes mineurs. Le verdict est attendu le 18 octobre prochain.